

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



8 février 2019

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

PROPOSITION DE RÉOLUTION

**concernant la restitution des restes humains et
des biens culturels issus de la période coloniale**

déposée par Mme Julie de GROOTE, Mme Simone SUSSKIND,
M. Serge de PATOUL, M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN et Mme Zoé GENOT

DÉVELOPPEMENTS

Le 16 octobre 2018, le Parlement francophone bruxellois a organisé un Jeudi de l'Hémicycle portant sur la thématique de la restitution des biens culturels africains mal acquis et de restes humains : « Restitution des biens culturels africains : question morale ou question juridique ? ».

Lors de cette matinée, il a été rappelé qu'au-delà d'un regard sur notre histoire coloniale, s'interroger sur la question de la restitution, c'est également s'interroger sur une manière de construire à l'avenir des relations Nord-Sud plus équitables.

La restitution est une question de culture, de justice mais aussi une question économique dans la mesure où ce patrimoine peut servir une activité touristique dans leur pays d'origine.

Différents experts ont confirmé qu'à l'heure actuelle, 90 % à 95 % du patrimoine africain est actuellement conservé hors du continent dans des musées européens tels que l'Africa Museum. Parler de restitution pose la question de l'accessibilité de la jeunesse africaine à sa culture dont elle ignore trop souvent la richesse ou même l'existence.

En novembre 2017, le Président Emmanuel Macron a chargé les experts Bénédicte Savoy, historienne de l'art et membre du Collège de France, et Felwine Sarr, écrivain et économiste sénégalais, d'examiner dans quelles mesures et selon quelles modalités cette restitution pourrait être envisagée. Suite à leur rapport rendu en novembre 2018, le Président français s'est déjà engagé à restituer 26 objets d'art au Bénin.

L'objet de cette résolution est de faire suite au Jeudi de l'Hémicycle et d'inscrire notre institution dans ce vaste débat sur notre histoire commune passée, présente et surtout à venir. Elle a pour objectif d'inciter le Gouvernement fédéral à mettre sur pied un groupe d'experts qui serait chargé d'une triple mission :

En premier lieu, il reviendrait aux experts de définir la notion de biens « mal acquis ».

En second lieu, il s'agirait qu'ils dressent un inventaire précis de ces biens issus de la colonisation. Cela permettra de circonscrire le débat sur les biens mais également de contrer cette croyance erronée selon laquelle les musées occidentaux se retrouveraient vidés de l'ensemble de leurs œuvres d'art. Et enfin, il s'agirait de déterminer sous quelle forme une restitution peut avoir lieu. Plusieurs hypothèses ont d'ailleurs été émises allant de la restitution matérielle au simple transfert de propriété en passant par la numérisation de l'archivage ou encore le prêt à long terme.

Le groupe d'experts sera dès lors chargé de répondre à ces différentes questions.

Il convient également de ne pas éluder le fait qu'un travail profond sur la mémoire et l'histoire est aussi important que la restitution à proprement parler. C'est pourquoi il est également demandé à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'intervenir à ce sujet dans les matières qui la concernent, en particulier l'éducation et la culture.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

concernant la restitution des restes humains et des biens culturels issus de la période coloniale

Le Parlement francophone bruxellois :

- a) Considérant le Jeudi de l'Hémicycle du 16 octobre 2018 organisé en collaboration avec l'asbl Bamko-CRAN sur la thématique de la restitution des biens culturels africains mal acquis durant la période coloniale (« Restitution des biens culturels africains : question morale ou juridique ? »);
- b) Considérant, la demande d'établissement d'un rapport d'information concernant l'optimisation de la coopération entre l'autorité fédérale et les entités fédérées en matière de « biens culturels et patrimoniaux africains », pendante au Sénat de Belgique;
- c) Vu la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels de 1970;
- d) Vu la Décennie pour les Personnes d'Ascendance Africaine, décrétée par l'ONU en 2015;
- e) Considérant les débats en cours dans plusieurs pays de l'Union Européenne, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni ou en France, notamment à travers la remise du rapport des experts Bénédicte Savoy, historienne de l'art et membre du Collège de France, et Felwine Sarr, écrivain et économiste sénégalais, au Président français le 23 novembre 2018;
- f) Considérant la restitution en 2005 par l'Italie à l'Éthiopie de l'Obélisque d'Axoum pillé par Mussolini en 1937; la restitution en 2011, 2014 et 2018 par l'Allemagne à la Namibie de restes humains de victimes du génocide des tribus Herero et Nama; l'annonce du 23 novembre 2018 par M. Emmanuel Macron de la restitution de 26 œuvres d'art réclamées par le Bénin;
- g) Considérant que la notion de restitution peut prendre des formes diverses et créatives telles que le transfert physique, le transfert de propriété, le prêt à long terme, la copie, la numérisation, etc., et que ce travail de détermination devra être réalisé par des experts autant sur le plan juridique que de faisabilité;

Demande au Gouvernement francophone bruxellois d'intervenir :

- 1) auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il mette en place un groupe d'experts composé d'acteurs belges, d'acteurs d'anciens pays colonisés et d'acteurs de la diaspora africaine présente en Belgique. Ce groupe d'experts aura pour mission :
 - de définir et circonscrire la notion de « biens mal acquis » durant la période coloniale;
 - de faire l'inventaire des objets culturels et restes humains issus de la période coloniale;
 - de se pencher sur les voies, moyens et formes de restitution;
 - de rédiger des lignes de conduite « décolonisation » disponibles pour les acteurs qui souhaitent organiser un processus de décolonisation culturelle de leur institution;
- 2) auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'il mette en place un groupe d'experts composé d'acteurs belges, d'acteurs d'anciens pays colonisés et d'acteurs de la diaspora africaine présente en Belgique. Ce groupe d'experts aura pour mission de se pencher sur :
 - l'élaboration d'un dossier pédagogique mettant en lumière la problématique des objets culturels et des restes humains mal acquis;
 - la problématique de la détention de restes humains coloniaux dans des institutions académiques et culturelles.

Julie de GROOTE
 Simone SUSSKIND
 Serge de PATOUL
 Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
 Zoé GENOT